

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021



Extrait du procès-verbal

Le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRE, convoqués le 7 décembre 2021.

Etaient présents :

Pascale ANDRE, Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Caroll TRALBOUX, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL, Isabelle LAMOUR, Elisabeth LE GALL, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE

Etaient absents excusés :

**Thibaud IDOUX, représenté par Adeline PRENVEILLE,
Jean-Jacques STEPHAN, représenté par Caroll TRALBOUX**

Monsieur Joseph RAGUÉNÈS est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents (13).

L'assemblée passe à l'ordre du jour. Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande subvention pour l'aménagement des routes de Tréreguier et route de Pélizac. L'assemblée accepte cet ajout.

- Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
- Décisions du maire 2021
- Contrats/conventions au 14/12/2021

Administration générale

- N° 62 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) d'itinéraires de randonnée

Finances

- N° 63 : Tarifs municipaux pour l'année 2022
- N° 64 : Tarifs des baux commerciaux pour l'année 2022
- N° 65 : Restes à réaliser 2021

- N° 66 : Autorisations d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- N° 67 : Admissions en non-valeur
- N° 68 : Demande de DETR et de subventions liées à l'aménagement route de Trézéguer et route de Milizac

Commande publique

- N° 69 : Attribution d'un contrat accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien de la voirie de 2022 à 2025

Technique

- N° 70 : Présentation du rapport d'activités du SDEF

Informations

- - Social :
 - compte-rendu Arbre de Noël
 - Repas des aînés
 - Action pédagogique plantation des arbres fruitiers
- Restauration du site de l'Ermitage Saint-Hervé

- Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

- AA 62 et 64 – 13 route de Ploudalmézeau - superficie de 1 625 m²
- AC 80 – 34 route de Brest – superficie de 768 m²
- AL 130 –rue de la Gare – superficie de 59 m²

- Décisions du maire

- NÉANT

- Conventions/contrats en date du 14/12/2021

- Contrat Segilog

2021.14DEC-62 – INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE»

Rapporteur : Pascale ANDRÉ

Madame le Maire explique que Pays d'Iroise Communauté participe à la mise en valeur de la pratique de la randonnée en entretenant un patrimoine conséquent, au plan départemental de petite randonnée et a engagé un projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraire(s) de randonnée suivant(s) :

- Itinéraires pédestres
- Itinéraires vélos
- Itinéraires VTT
- Itinéraires équestres

Un ou plusieurs itinéraire(s) ayant pour Maître d'ouvrage Pays d'Iroise Communauté empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Pour poursuivre la démarche, il est nécessaire d'autoriser les passages en domaine privé communal.

Monsieur Joseph RAGUÉNÈS précise qu'un conventionnement est également prévu avec les propriétaires privés.

→ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »),

- d'autoriser le passage de randonneurs sur les propriétés privées communales ;
- d'autoriser le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges "balisage et signalétique en randonnées" du Département et la promotion touristique de tracés ;
- de demander l'inscription au PDIPR de(s) itinéraire(s) ayant pour Maître d'ouvrage Pays d'Iroise Communauté et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- de s'engager à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document en lien avec la présente délibération

2021.14DEC63 – DÉTERMINATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2022




Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission « Finances » s'est réunie le 7 décembre 2021 et qu'il convient de réévaluer les tarifs municipaux au titre de l'année 2022

Madame BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de tarifs de l'année 2022 de la commission finances.

REVISIONS TARIFS COMMUNAUX		Tarif 2021	Tarif 2022
Matériel	Plateaux	2,80 €	2,80 €
	Chaises	0,35 €	0,35 €
Concession cimetière	Simple -10 ans	86,00 €	87,00 €
	Simple - 30 ans	206,00 €	209,00 €
	Simple 50 ans	328,00 €	332,00 €
	Double 10 ans	160,00 €	162,00 €
	Double 30 ans	372,00 €	376,00 €
	Double 50 ans	597,00 €	603,00 €
Concession Cavurnes	Première concession 10 ans	706,00 €	714,00 €
	Première concession 30 ans	828,00 €	837,00 €
	Première concession 50 ans	950,00 €	960,00 €
	Renouvellement concession 10 ans	206,00 €	209,00 €
	Renouvellement concession 30 ans	328,00 €	332,00 €
	Renouvellement concession 50 ans	450,00 €	455,00 €
Photocopies			0,20 €
Droit de place pour commerce ambulants par an		117,00 €	250,00 €

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique que le tarif vaisselle est supprimé par manque de vaisselle disponible à la location. Elle ajoute que la commission finances a décidé un tarif unique pour les photocopies quel que soit le format. Quant au droit de place pour commerce ambulants, la réflexion tarifaire a fait l'objet d'une analyse des pratiques des communes environnantes.

		REVISIONS TARIFS COMMUNAUX - Location des salles		Tarif 2022		Tarif 2021	
		Tarifs	Tarifs réduits *	Tarifs	Tarifs réduits *		
	Ti An Oll	Midi ou soirée	270,00 €	216,00 €	267,00 €	214,00 €	
		Journée (midi et soir)	432,00 €	346,00 €	427,00 €	342,00 €	
		Réunion professionnelle demi-journée	97,00 €		96,00 €		
		Réunion professionnelle journée	164,00 €		162,00 €		
		Mariage	539,00 €	432,00 €	533,00 €	427,00 €	
	Ti Kreiz	Midi ou soirée	82,00 €	66,00 €	81,00 €	65,00 €	
		Journée (midi et soir)	164,00 €	132,00 €	162,00 €	130,00 €	
		Réunion professionnelle demi-journée	57,00 €		56,00 €		
		Réunion professionnelle journée	97,00 €		96,00 €		
		Mariage	217,00 €	174,00 €	214,00 €	172,00 €	
	Ti Laouen	Boulodome	20,00 €		20,00 €		
		Hors tarif public	Café après obsèques (Réservé aux commerçants en partenariat)	30,00 €		30,00 €	

* Un tarif réduit est appliqué sur présentation d'une (ou plusieurs) facture(s) d'un (ou plusieurs) commerçant(s) de la commune dont le montant total correspondant à 20% de la location.

→ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'approuver les tarifs municipaux au titre de l'année 2022.

2021.14DEC64 - DÉTERMINATION DES LOYERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL informe l'assemblée délibérante que la commission « Finances » s'est réunie le 7 décembre 2021 et qu'il convient de déterminer les loyers (bails commerciaux et fermages) au titre de l'année 2022

Madame BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de tarifs de l'année 2022 de la commission finances.

		2021	2022
Loyers*	Résidence du Park JM Coiffure (révision au 01/01/N à IRL 3T)	251,43 €	253,50 €
	1 Résidence du Park Sté ETNA (du 24/03/21 au 31/12/21)	430,00 €	
	1 Résidence du Park Les infirmières (à compter du 01/01/22) (révision au 01/01/N à l'ILAT 3T **)		En attente indice
	2 Résidence du Park Gwen Le Corvec (départ le 10/01/2021) (révision au 01/01/N à l'IRL 3T)	678,72 €	
	2 Résidence du Park Sté ETNA (à compter du 26/11/2021) (révision au 01/01/N à l'ILAT 3T **)	678,72 €	En attente indice

* Les loyers sont calculés en fonction de l'indice de référence spécifié dans le bail conclu

** L'indice ILAT 3T n'est connu tous les ans que entre le 15/12 et le 25/12

		2021	2022
Fermage*	Prix de l'hectare labourable	97,13 €	98,19 €
	Prix de l'hectare prairie	48,56 €	49,09 €

*Les loyers de fermage sont calculés en fonction de l'indice national des fermages (I.N.F)

➔ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'approuver les loyers municipaux au titre de l'année 2022.

2021.14DEC65 – RESTES A REALISER 2021

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL informe l'assemblée délibérante que compte-tenu de la clôture du budget principal d'investissement 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses non mandatées et la perception des recettes, de voter l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022, lors du vote du budget principal de la commune,

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente les états des restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2021 à reporter sur l'exercice 2022.

LIBELLE OPERATION OU ARTICLE	MONTANT REPORT
2031 - Frais d'études	8 200,00
2051 - Concessions et droits similaires	2 800,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	28 000,00
2152 - Installations de voirie	9 300,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	24 500,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	38 000,00
2184 - Mobilier	4 000,00
2313 - Constructions	78 000,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	12 000,00
	224 800,00

➔ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'adopter les états des restes à réaliser pour un montant des dépenses d'investissement du budget à reporter de 224 800 € ; d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2021.14DEC66 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L, 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Chapitre	BP 2021	25 %
20 : immobilisations incorporelles	20 260 €	5 065 €
21 : Immobilisations corporelles	419 510 €	104 878 €
23 : immobilisations en cours	257 000 €	64 250 €
TOTAL	696 770 €	174 193 €

➔ **Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'accepter et d'autoriser de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022**

2021.14DEC67 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que suite aux états présentés par le comptable au mois de décembre 2021 concernant son impossibilité de recouvrer des titres de recettes des exercices 2019 et 2020 et, par là-même, sa demande de passer ces titres en admission en non-valeur, le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier afin de pouvoir émettre un mandat de paiement pour annuler ces titres de recettes.

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL ajoute qu'il s'agit de titres d'un faible montant, ou dont les créanciers sont décédés, ou n'ont pas été retrouvés par le Trésor Public, ou enfin des entreprises ayant été liquidées.

La valeur totale de ces admissions en non-valeur est la suivante :

* pour l'année 2019 : 28,39 €

* pour l'année 2020 : 88,28 €

Soit un total : 116,67 €

➔ **Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'accepter et d'autoriser les admissions en non-valeur**

2021.14DEC68 – DEMANDE DE DETR ET DE SUBVENTIONS LIEES A L'AMENAGEMENT DES ROUTE DE TREZEGUER ET ROUTE DE MILIZAC

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet des travaux d'aménagement route de Trézéguer et route de Milizac, comprenant la mise en accessibilité de la voirie, l'amélioration de la desserte piétonne, la mise en sécurité, des subventions peuvent être sollicitées.

Ce type d'opération est susceptible d'être subventionné par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des opérations relevant d'une priorité n° 1 – Travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité, mais aussi d'autres éventuelles subventions selon les textes en vigueur.

La complétude du dossier exige un engagement du Conseil Municipal qui doit approuver cette demande de subventions pour en solliciter l'attribution.

→ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les demandes de subventions auprès des différents organismes (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou autres subventions, d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer les dossiers et à signer tous les documents afférents à ce projet d'aménagement route de Trézéguer et route de Milizac

2021.14DEC69 – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2022 A 2025

Rapporteur : Joseph RAGUÉNÈS

Monsieur Joseph RAGUENES explique qu'à la suite d'une consultation en procédure adaptée pour l'entretien de la voirie sur la période 2022-2025, il convient d'autoriser Madame le Maire :

- A conclure un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la commune et la société Binard pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global.

→ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'autoriser Madame le Maire à conclure un marché ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la commune et la société Binard pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global.

2021.14DEC70 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE

Rapporteur : Joseph RAGUÉNÈS

Monsieur Joseph RAGUÉNÈS présente les données du rapport d'activités 2020.

Le SDEF est un syndicat mixte qui regroupe 269 des 277 communes du Finistère. Il assure l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de celles-ci.

Jean-Luc KERGLONOU et Jo RAGUENES sont les deux représentants de la commune au sein du Comité Territorial du territoire du Pays d'Iroise. Afin de gérer les opérations au plus près du territoire, les élus représentants des communes se réunissent deux fois par an en Comité Territoriaux. Le siège du SDEF est situé à Quimper et dispose également d'une antenne dans le Nord Finistère à Landivisiau.

Le SDEF dispose également de compétences optionnelles dont celle de l'éclairage public.

En tant que syndicat d'énergie, le SDEF est par ailleurs un acteur incontournable dans la transition énergétique. Il intervient notamment dans les domaines suivants :

- Développement des énergies renouvelables.
- Groupement d'achats d'énergie.
- Mutualisation des CEE.
- Audits énergétiques et conseil aux collectivités pour l'efficacité énergétique.

Pour information, au niveau de l'éclairage public, la commune compte 275 points lumineux qui sont reliés à 9 armoires de commande. Un entretien préventif a été réalisé en Juillet 2021. Un programme d'investissement annuel permet de rénover les installations les plus vétustes. 40 points lumineux sont aujourd'hui en Led.

➔ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2020 du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère

Informations

Arbre de Noël

Les retours sur l'organisation de ce premier arbre de Noël sont élogieux. Monsieur Joseph ARZEL remercie toutes les personnes qui ont pu contribuer à cette réussite.

Repas des aînés.

Le repas des aînés est reporté au 22 janvier, sous réserve du contexte sanitaire.

Jardin social communal

Monsieur Joseph ARZEL dresse un point d'étape sur le projet de jardin solidaire, en cours de réalisation.

En préambule, il remercie l'ensemble des personnes (bénévoles, élus) pour leur engagement sur ce projet, pour sa mise en valeur.

En décembre, des plantations d'arbres fruitiers ont été réalisées et le 7 janvier, une vingtaine d'arbres sera plantée en présence d'enfants de l'école Mac Orlan.

La partie sociale est en cours d'élaboration, en collaboration avec des partenaires tels que les « Les restos du Cœur » et la « Banque Alimentaire ». Une surface de 1500 à 2000 m² sera dédiée à la cultivation de potirons. A la récolte, les produits seront transformés pour confectionner soupes ou autres recettes, qui seront distribués en partenariat avec les associations de solidarité alimentaire aux personnes défavorisées.

D'autres réalisations sont en cours de réflexion pour compléter ce projet de jardin social.

Restauration site de l'Ermitage Saint Hervé

Monsieur Joseph ARZEL présente un point d'étape sur le projet de restauration du site de l'Ermitage Saint Hervé.

Il a été fait appel à un maçon du patrimoine pour réaliser une estimation des travaux à réaliser.

Ainsi, les constats suivants ont été faits :

- La restauration du dôme de l'Ermite (espace entouré de pierres de tailles) est réalisable.
- La réhabilitation de la fontaine est à envisager pour retrouver son aspect originel
- La remise en état partiel est envisageable pour l'espace comprenant la mare en partie basse, un bassin à rouir (pour le lin et chanvre) entouré de lierre et de terre cachant des pierres de tailles mais aussi d'un pont et d'une retenue.

Madame le Maire ajoute que la commune a fait l'acquisition de cet espace en 2019 et qu'il convient d'être attentif à ce projet d'embellissement. Un élagage a été réalisé.

Recensement de la population

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Trois agents recenseurs sont en cours de recrutement. La reconnaissance des districts se déroulera en janvier.

Date du prochain conseil municipal : mardi 1^{er} février 2022

Vœux à la population : annulé

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h50.

Fait à Lanrivoaré, le 14/12/2021

Le Maire,

Pascale ANDRÉ

